Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec

Directive 3*

Code: CIUSSSCN-DSI-PCI-PRO-001

TITRE : Protocole relatif à la transmission des infections : Enterococcus résistant à la Vancomycine (annexe 6)

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier de cette directive est la version à jour.

ERV / DIRECTIVE 3				
DIRECTIVES GÉNÉRALES	SI PRÉSENCE D'UN RÉSULTAT POSITIF OU CAS CONNU: • Mettre en place et appliquer les précautions additionnelles (PA) CONTACT ALLÉGÉES: • Placer une affichette à la porte de la chambre et, pour zone de traitement, à l'extérieur de la zone usager; • Placer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et les lingettes désinfectantes à la porte de la chambre ou dans les endroits désignés; • Placer un chariot à lingerie souillée à l'intérieur de la chambre, pour zone de traitement, dans la zone usager. • Faire de l'enseignement à l'usager et ses proches; • Pour les usagers qui ne respectent pas les mesures de PA, contacter le Service de PCI (ex.: trouble cognitif); • Compléter et acheminer la feuille de déclaration d'un pathogène au Service de PCI, Formulaire-54: Déclaration d'une infection suspectée ou d'un agent pathogène;			
	Inscrire ERV au dossier (ex. : Clinibase).			
Directives • Chambre • Toilette	 1^{er} choix : Chambre individuelle avec toilette individuelle; 2^e choix : Chambre partagée et toilette partagée en cohorte: Ne présentant aucune autre bactérie multirésistante (ex. : SARM et BGNMR). Exclure de la cohorte un usager : En précautions additionnelles en attente de résultats; Porteur d'ERV pour qui le statut de porteur n'a pas été confirmé depuis mois ou plus; En processus de retrait de signalisation (défichage). 			

^{*}Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

ERV / DIRECTIVE 3			
	3e choix : Chambre partagée et toilette partagée : LE PORTEUR NE DOIT PAS PRÉSENTER : Une incontinence fécale ne pouvant être contenue dans une culotte; Une plaie dont l'écoulement ne peut être contenue dans un pansement. LE NON-PORTEUR NE DOIT PAS : Être porteur d'une autre bactérie multirésistante (ex. : SARM, BGNMR); Avoir des voies d'acquisition : plaie, sonde urinaire, trachéotomie, stomie, etc. Toujours débuter les soins par le ou les usagers (s) sans mesures de PA; Changer l'ÉPI et procéder à l'hygiène des mains avant d'entrer en contact avec un autre usager ou son environnement. Si toilette partagée, réserver une chaise d'aisance avec enveloppe hygiénique pour l'usager porteur.		
Durée	Le retrait des mesures de PA est déterminé avec le Service de PCI et doit être effectif à la suite de la désinfection de la chambre par le Service d'hygiène et salubrité.		
DÉPISTAGE/EXAMEN DIAGNOSTIQUE	 Référence OC-12 : Dépister l'Enterococcus résistant à la vancomycine (ERV) : Effectuer un prélèvement à l'admission et en cours de séjour selon l'algorithme. Suspicion d'infection : Effectuer un prélèvement s'il y a présence de signes et de symptômes compatibles avec une infection. 		
Prélèvement	 Écouvillonnage rectal (souillé de selles), produits de colostomie ou échantillon de selles; Écouvillonnage de plaie ou de tout site préalablement connu positif. 		
GESTION DU MATÉRIEL	 Privilégier l'utilisation de matériel à usage unique; Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre ou la zone usager; Disposer du matériel médical à usage unique; Utiliser du matériel réservé à l'usager (ex.: stéthoscopes, brassards de tensiomètre, thermomètres, chaises d'aisance); Nettoyer/désinfecter tout matériel réutilisable avant de l'utiliser pour un autre usager. 		

ERV / DIRECTIVE 3				
ACTIVITÉS/TRAITEMENT	 la zone usager et un pro Éviter d'entrer dans les L'intervenant doit : Privilégier les traitement S'assurer que l'usager propres avant de quitte Procéder à la désinfect avec l'usager, lors de traitement 	à une hygiène personnelle adéquate et des vêtements er sa chambre ou en entrant dans une zone usager; ion des surfaces « high touch » ou ayant été en contact aitement à l'extérieur de la chambre; 'EPI lorsque les soins ou traitements se poursuivent à		
DÉPLACEMENTS ET TRANSFERTS	Aviser le milieu receveur et le transporteur des mesures de PA lors du transfert vers un autre établissement ou installation ou département pour : Usager connu porteur d'ERV; Usager ayant eu un contact étroit ou élargi avec un porteur d'ERV.			
INSCRIPTION DE NOTES AU DOSSIER	Documenter toutes conditions et interventions ayant un lien avec l'état de porteur.			
PTI	CONSTAT: Portrait clinique: ERV	DIRECTIVES: Appliquer le Protocole relatif à la transmission des infections nosocomiales: Enterococcus résistant à la Vancomycine (ERV).		
SOINS D'HYGIÈNE	Aucune mesure supplémentaire.			
SERVICE ALIMENTAIRE	Aucune mesure supplémentaire.			
BUANDERIE	Aucune mesure supplémentaire.			
Visiteurs	 Procéder à l'hygiène des mains en entrant et en sortant de la chambre ou de la zone; Utiliser l'équipement de protection individuelle (ÉPI) selon l'affichette précautions additionnelles CONTACT ALLÉGÉES si participation aux soins; Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes. 			

ERV / DIRECTIVE 3				
DÉSINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS	Aucune mesure supplémentaire.			
DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION				
Directives générales	 Aviser le Service de PCI pour confirmer l'éclosion; Aviser le coordonnateur d'activités le soir, la nuit, les fins de semaine et les congés fériés; Rehausser les pratiques de base en insistant sur l'hygiène des mains; S'assurer que l'affiche Avis éclosion est installée aux entrées de l'installation et que l'affiche Mesures en vigueur sur l'unité est installée aux entrées des unités concernées; Transmettre lors du rapport interservices les directives à l'intention du personnel et s'assurer de leur respect; Rechercher les contacts étroits ≤ 48 heures des nouveaux cas, incluant les usagers ayant eu leur congé ou qui séjournent sur un autre département, établissement ou installation; Rechercher les contacts élargis ≤ 48 heures des nouveaux cas qui sont toujours admis; Référence OC-12 : Dépister l'Enterococcus résistant à la vancomycine (ERV), effectuer les prélèvements selon l'algorithme. 			
FIN D'ÉCLOSION	Selon l'évaluation par le service de PCI et en collaboration avec la Direction de santé publique.			